



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ARMICARB

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

### 1.1 – Identificateur du produit :

ARMICARB

### 1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels de matériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

### 1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel – CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

### 1.4- Numéro d'appel d'urgence

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

---

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 – Classification de la substance ou du mélange

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : Non classé

Mentions de danger : Aucune mention de danger

### 2.2 – Éléments d'étiquetage

➤ Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme : -

Mention de danger : -

Conseils de prudence :

**P260** : Ne pas respirer les poussières

**P262** : Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements

**P280** : Porter des gants de protection et des vêtements de protection

**P501** : Eliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales/nationales.

Autres éléments d'étiquetage :

**EUH401** : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]

**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**SPe3** : Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente

Délai de réentrée : 6 heures, et en cas d'application en milieu fermé, 8 heures

Le produit est exempt de Limite Maximale de Résidu.

Utilisable en Agriculture Biologique conformément à la Réglementation en vigueur.

### 2.3 – Autres dangers

Aucun autre danger connu à la date de rédaction de la présente fiche.

---

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

### 3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

➤ Classification et étiquetage des composants dangereux selon le Règlement 1272/2008/CE :

Nom chimique	N° identification	Classification 1272/2008/CE (CLP)	Concentration (% w/w)
		Catégorie(s) et mentions de danger (*)	
Bicarbonate de potassium	N° CAS : 298-14-6 N°CE : 206-059-0	NC	85
Sodium lauryl sulphate	N° CAS : 151-21-3 N° CE : 205-788-1	Flam. Sol. 1 H228 Eye dam. 1 H318 Acute tox.4 H302, H332 STOT SE 3 H335 Skin irrit. 2 H315 Aquatic chronic 3, H412	<15
Docosate sodium	N° CAS : 577-11-7 N° CE : 209-406-4	Eye dam.1, H318 Skin irrit 2, H315	<15

\*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

### 4 – PREMIERS SECOURS

#### **4.1- Description des premiers secours**

**Yeux :** Enlever les lentilles de contact si nécessaire. Rincer immédiatement avec de l'eau claire avec une faible pression et si possible tiède, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures.

**Peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver les parties exposées à l'eau.

**Inhalation :** Emmener la personne à l'air libre loin de la source d'exposition. Adapter le traitement aux symptômes.

**Ingestion :** Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, donner à boire. Ne jamais rien donner à ingérer à une personne inconsciente.

#### **4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

En cas de contact avec les yeux: Modérément irritant mais les effets sont réversibles et minimisée par le lavage.

En cas de contact avec la peau : Une légère irritation est possible en cas de contact prolongé et répété ou occlus.

L'ingestion de grandes quantités peut causer des douleurs abdominales.

L'inhalation des poussières peut causer une irritation du nez, la gorge et des poumons.

#### **4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Consulter un médecin si les symptômes décrits ci-dessus se manifestent ou persistent. Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la FDS.

### 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### **5.1- Moyens d'extinction**

**Moyen d'extinction:** Eau, poudre chimique, mousse.

**Equipement de sécurité:** Equipement de protection complet y compris un appareil respiratoire (SCBA).

**Risques particuliers d'incendie et d'explosion:** Aucun connu.

#### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Peut produire des gaz comme du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, des oxydes de potassium.  
Pas de danger d'explosion connue.

#### **5.3- Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un équipement complet de protection, y compris la tenue de feu et un appareil respiratoire autonome.

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de déversement utiliser des gants.

Pour les déversements importants, appelez les intervenants d'urgence qui devront porter des gants et des équipements de protection (voir section 8).

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher l'eau de rinçage de pénétrer dans les égouts ou de contaminer les eaux de surface.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour les petits déversements, collecter le produit avec un balai.

Pour les déversements importants, empêcher l'accès à la zone contaminée pendant le nettoyage. Couvrir avec une feuille de plastique ou une bâche afin de minimiser l'étalement et la génération de poussières. Ramasser ou aspirer dans un récipient pour récupération ou élimination. Évitez de remuer la poussière. Rincer abondamment à l'eau. Les solutions peuvent alors créer des surfaces glissantes. S'assurer que la surface est propre et sèche avant de rouvrir à la circulation.

### **6.4- Références à d'autres sections**

-

---

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Si le produit doit être transféré, utiliser uniquement des emballages propres et clairement identifiés. Garder l'emballage fermé durant le stockage. Minimiser les poussières et éviter le contact avec le produit durant le transfert, le nettoyage et la manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer durant la manipulation/utilisation. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque), et ne pas respirer la poudre pendant la manipulation du produit pour la préparation de la bouillie.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stocker le produit dans son emballage original dans un endroit frais et sec à l'écart des matériaux incompatibles (acides). Stocker le produit dans un local fermé à clé. Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Ce produit est un fongicide à usage agricole. Usage uniquement pour les agriculteurs et les utilisateurs professionnels de matériels agricoles sur les cultures mentionnées sur l'étiquette.

---

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

#### **Sodium lauryl sulphate (N° CE : 205-788-1)**

##### DNEL travailleurs :

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 4060 mg/kg

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 285 mg/m<sup>3</sup>

##### DNEL population générale :

Exposition long terme, effets systémiques, oral : DNEL : 24 mg/kg/jour

Exposition long terme, effets systémiques, inhalation : DNEL : 85 mg/m<sup>3</sup>

Exposition long terme, effets systémiques, cutanée : DNEL : 2440 mg/kg/jour

##### PNEC Eau

PNEC (eau douce) : 0,137 mg/L

PNEC (eau de mer) : 0.0137 mg/L

PNEC (intermittent release) : 0,055 mg/L

##### PNEC Sédiment

PNEC (eau douce) : 4.82 mg/kg

PNEC (eau de mer) : 0,482 mg/kg

---

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

PNEC sol  
PNEC (sol) : NA  
PNEC (STP) : 1084 mg/L

## **8.2- Contrôles de l'exposition**

### **Règles d'hygiène :**

Respecter les recommandations d'utilisation mentionnées sur l'étiquette et sur la présente fiche.  
Assurer une ventilation correcte des locaux où le produit est utilisé.

**PROTECTION RESPIRATOIRE** : Si de la poussière se forme, utiliser un demi-masque filtrant anti poussières équipé d'un filtre à particules (type P1).

**PROTECTION DES MAINS** : Porter des gants étanches et résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) pour des utilisations prolongées ou répétées.

**PROTECTION DES YEUX** : Porter des lunettes avec protections latérales contre les produits chimiques pour la protection contre les poussières et les éclaboussures (conforme à la norme EN166)

**PROTECTION DE LA PEAU** : Porter une combinaison complète (de type 3) pour éviter le contact avec la peau.

---

## **9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT** : Poudre

**COULEUR** : Blanc à gris

**ODEUR** : Sans odeur

**POINT DE FUSION** : Non applicable

**INFLAMMABILITE** : Non applicable

**TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMABILITE** : Aucune donnée disponible

**PROPRIETES OXYDANTES** : Non oxydant

**EXPLOSIVITE** : Non explosif

**PRESSION DE VAPEUR** : Non applicable

**DENSITE APPARENTE** : 1g/cm<sup>3</sup> (Bicarbonate de potassium)

**pH** : 8.33 (1%)

**SOLUBILITE DANS L'EAU** : 332g/L à 20°C (Bicarbonate de potassium)

### **9.2- Autres informations**

-

---

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Ce produit réagit avec les acides en produisant du gaz carbonique qui peut s'accumuler dans les espaces confinés. Ne pas entrer dans les espaces confinés avant qu'ils n'aient été bien aérés et jugés sans risques.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le produit est stable à température ambiante et dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### **10.4- Conditions à éviter**

Ce produit est fortement hygroscopique et peut cristalliser lors du stockage. Pour contrôler l'effet de l'humidité, conserver dans un endroit sec et éviter le stockage sur le sol.

### **10.5- Matières incompatibles**

Ce produit réagit avec les acides pour produire du dioxyde de carbone.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut émettre du dioxyde de carbone, des oxydes de soufre, et de l'oxyde de potassium.

---

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1- Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë :

Résultats des études menées sur le mélange Armicarb

DL<sub>50</sub> orale (Rat) : 2900 mg/kg (mâle) – 2600 mg/kg (femelle)

DL<sub>50</sub> cutanée (rat) : > 5000 mg/kg

Inhalation CL<sub>50</sub> (rat – 4h.) : > 2.3 mg/L

Irritation oculaire : Légèrement irritant

Irritation cutanée : Non irritant

Sensibilisation : Non sensibilisant

#### Toxicité chronique

Résultats des études menées sur la substance active Bicarbonate de potassium :

NOEL/NOAEL orale (Rat) : Non pertinent

Cancérogénèse (Rat) : Hyperplasie, papillome et carcinome de la vessie dus à des mécanismes bien connus, non considéré comme pertinent pour l'homme.

Mutagénèse : Aucune donnée disponible

Effets sur la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité sur la reproduction : Pas de potentiel identifié

Il n'y a pas de corrélation entre la manipulation prolongée et l'utilisation correcte du produit et le risque pour l'homme

Effets de l'exposition : Peut provoquer une légère irritation réversible de la peau et des yeux.

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1- Toxicité

#### **TOXICITE AQUATIQUE**

Truite arc-en-ciel (96h.) - CL<sub>50</sub>  
 Carpet arlequin (96h.) - CL<sub>50</sub>  
*Daphnia magna* (48h) - CE<sub>50</sub>  
 Algue verte (*S. subcapitata*)  
 (72h.) - CE<sub>50</sub> (taux de croissance)  
 Algue verte (*S. subcapitata*)  
 (72h.) - CE<sub>50</sub> (yield)

#### **Armcarb**

Aucune donnée disponible  
 Aucune donnée disponible  
 Aucune donnée disponible  
 >100.9 mg/L  
 >100.9 mg/L

#### **Bicarbonate de potassium**

> 1200 mg/L  
 > 1200 mg/L  
 >860 mg/L  
 Aucune donnée disponible  
 Aucune donnée disponible

#### **TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Oiseaux (poulet) NOEC  
 Abeille (contact et oral) (48h.) -  
 DL<sub>50</sub>  
 Acarien prédateur  
 (*Typhlodromus pyri*) DL<sub>50</sub>  
 Guêpe parasitoïde (*Aphidius*  
*rhopalosiphi*) DL<sub>50</sub>

#### **Armcarb**

Aucune donnée disponible  
 >117.6 µg/abeille  
 6.49 kg/ha  
 > 8.75 kg/ha

#### **Bicarbonate de potassium**

>8075 mg/kg bw  
 Aucune donnée disponible  
 Aucune donnée disponible  
 Aucune donnée disponible

### 12.2- Persistance et dégradabilité

Non persistant. Le bicarbonate de potassium se dissocie complètement en ions en présence d'eau.

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Non pertinent. Le bicarbonate de potassium est naturellement présent dans l'environnement (eau et sol) ainsi que dans les plantes et les animaux.

### 12.4- Mobilité dans le sol

Très faible mobilité dans le sol due à la capture des cations sur les composants du sol.

### 12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6- Autres effets néfastes

-

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Réemploi de l'emballage interdit. Rincer soigneusement l'emballage (3 fois) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou dans la cuve de rinçage pour l'injection directe.

Eliminer le produit et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filiale Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

---

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
Consulter également les sections 7 et 8.

### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

---

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Prescriptions nationales :**

Nomenclature des Installations Classées (France) :

N° I.C.P.E. : Non classé

### **15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation sur la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

---

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### **Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :**

**H228** : Matière solide inflammable; **H318** : Provoque des lésions oculaires graves; **H302** : Nocif en cas d'ingestion; **H332** : Nocif par inhalation; **H335** : Peut irriter les voies respiratoires; **H315** : Provoque une irritation cutanée; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Abréviations :**

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub> : Dose létale 50%

CL<sub>50</sub> : Concentration létale 50%

CE<sub>50</sub> : Concentration efficace 50%

NOEL : No observable level effect – dose la plus élevée sans effet décelable

NOEC : No observed effect concentration – concentration la plus élevée sans effet décelable

---

Version n° : 4

Annule et remplace la version n° : 3

Date de mise à jour : 06/05/2021

PNEC : Predicted no effect concentration – concentration prévisible sans effet  
DNEL : Derived no effect level – niveau dérivé sans effet  
PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique  
VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

**Détails des modifications depuis la dernière édition :**

Mise à jour générale - Modifications mineures dans toutes les sections.

---

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*